Diplôme de l'IEP
Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg
Université de Strasbourg
Année universitaire 2013 - 2014

Année du Diplôme : 4e année

Examen : session 1
Janvier 2014

Droit et administration publique

Cours de Monsieur le Professeur ECKERT
Chargé de C.M S. ZIANI

Matériel autorisé :	Aucun
Durée de l'épreuve :	Trois (3) heures
Nombre de pages du sujet :	4 pages

Sujet :

Les étudiant(e)s réaliseront, **au choix**, soit le cas pratique ci-joint (*document unique*) soit la dissertation suivante :

« *L'Administration n'est-elle responsable que de son propre fait ?* »

DOCUMENT

* Dans une petite ville française située à proximité de la frontière de deux pays, l'existence de trafics est connue de tous. Cependant, depuis quelques mois, une série d'assassinats s'apparentant à des règlements de comptes sème la panique et surtout, à l'approche des élections, un véritable vacarme médiatique.

Tour à tour, trois jeunes, encore mineurs, connus des services de police pour de « petits trafics » furent retrouvés criblés de balles et brûlés dans des voitures volées. Le procédé était à chaque fois le même et les armes utilisées paraissent provenir d'une ancienne zone de conflit située en Europe.

Il semblerait, selon le journal local, que ces crimes soient à relier à l'assassinat, quelques mois plus tôt, du patron d'un établissement de nuit qui avait aussi organisé, dans la clandestinité, un ensemble de réseaux de jeux dans toute la région. Cet assassinat est d'ailleurs survenu après la perquisition de l'un des établissements de ce malfrat, attribué en gérance à une personne aujourd'hui en fuite, qui a donné lieu à la saisie de 2 tonnes de cocaïne en provenance de Colombie. Pourtant, ce stock de narcotique fut lui-même dérobé par un commando, peu après avoir été mis sous scellé et en sécurité, soit disant dans le plus grand secret, par la police.

En raison de cet événement mais aussi en raison du piétinement total de l'enquête, l'inspection générale de la police nationale (DGPN) – dite aussi la « police des polices » – a décidé de surveiller de très près deux officiers supérieurs de la police nationale exerçant dans le secteur depuis peu d'années. Ces mêmes officiers s'étaient illustrés, peu de temps après leur mutation respective, à la suite du spectaculaire et rapide démantèlement d'un réseau de narcotrafiquants en provenance, cette fois-ci, d'Afrique du nord. Ce succès fut d'ailleurs dénoncé lors d'un appel anonyme à la DGPN par une personne qui se disait fichée au grand banditisme et qui était certaine que tout cela provient du fait qu'il existe, selon ses termes, « *des relations étroites entre les intérêts de certains agents et ceux de personnes du "milieu" venant d'Amérique du sud (…)* ».

Les résultats des enquêteurs furent alors rapides, probants et sidérants. Des écoutes téléphoniques et des interceptions de courriels prouvèrent que le lieu de stockage de la cocaïne saisie avait été indiqué par l'un des deux officiers. Elles prouvèrent aussi que les assassinats des trois jeunes avait été effectués en prévision, pour contribuer à la diversion, par des malfrats sous la protection des deux officiers, durant leurs heures de service.

Une enquête particulière démontra que les deux policiers s'étaient d'ailleurs rendus en Amérique du sud tour à tour, il y a peu de temps, et une enquête

financière internationale très poussée révéla que ces agents avaient bénéficié de virements sur des comptes en Suisse qui transitèrent ensuite au Lichtenstein et enfin aux Iles Caïmans avant de servir à l'acquisition de biens immobiliers. Ces biens étaient loués à des entreprises françaises implantées en Amérique du sud à travers des sociétés écrans dirigées par des « hommes de paille ». L'ensemble des flux financiers de cette affaire s'élevait à plusieurs millions d'euros et celle-ci coûta aussi finalement la vie au trois « petits bandits » qui n'avaient pas de lien direct avec les opérations.

* C'est alors qu'une manifestation fut organisée en protestation au centre Ville par des élus, des associations et des personnes renommées de la région. Cependant, à la fin d'une marche pacifique ayant regroupé plusieurs milliers de citoyens, quelques groupes d'adolescents et de jeunes adultes, plus ou moins proches des trois « petits » trafiquants assassinés s'en sont directement pris aux forces de l'ordre par des jets de pierres et de cocktails incendiaires, en scandant des slogans très insultants et totalement hostiles aux forces de police. Après quelques assauts, ces jeunes gens furent épaulés par d'autres personnes et les affrontements débordèrent et durèrent toute la nuit.

La majorité des boutiques du centre ville fut saccagée, un magasin de tapis d'orient fut incendié, le musée médiéval de la ville fut pillé, des officiers de police furent blessés par des tirs à l'arme de poing et un pompier fut heurté par un four micro-ondes jeté du haut d'un immeuble. Le centre ville n'était plus qu'un amas de voitures calcinées et le sol était jonché de poubelles brûlées.

* Cependant, au petit matin, un jeune homme, vêtu d'un jogging, qui rentrait tranquillement de son travail nocturne en scooter subit un malencontreux tir de flash-ball. Celui-ci provenait d'un agent fatigué qui l'avait pris pour un nouvel assaillant. Le malheureux jeune homme reçut le tir dans les côtes et effectua un accident spectaculaire qui le projeta tout droit dans un pylône électrique.

* Les secours (SDIS) – déjà sur place – prirent en charge le jeune accidenté totalement inconscient pour l'emmener au service des urgences du CHU. Une fois dans les services, quelques examens révélèrent la robustesse de l'individu ; il s'avérât en effet que le jeune homme n'était victime que de contusions, d'une explosion de la rate et de trois cotes fracturées.

Pourtant, celui-ci fût retrouvé décédé quelques heures plus tard par un infirmier entamant son service. Une enquête interne révéla très vite que l'infirmier qui devait veiller sur le service au moment fatidique était totalement saoul et qu'il ne s'était pas rendu compte de la défaillance d'une bombonne étiquetée comme contenant de l'oxygène avait délivré en définitive de l'azote liquide dans l'appareil respiratoire du jeune homme hospitalisé.

* Cet infirmier avait d'ailleurs quitté en avance et en cachette son service pour se rendre dans un bar avec un véhicule du SAMU et avait heurté, lors d'une sortie de route, un agent municipal qui taillait une haie.

En tant que jeune collaborateur du Préfet, spécialiste de droit administratif, vous êtes invité par ce dernier, selon ses propres termes « *à mettre de l'ordre dans l'exposé des évènements de cette nuit tragique et à expliquer clairement, dans chaque cas de figure, quelle est la personne responsable et quel est le type de responsabilité qui pourrait être engagé* ». Le Préfet vous explique qu'il en va ainsi car l'État a décidé de monter une cellule de crise visant à communiquer convenablement avec la presse et les familles dans le but de contenir et de juguler d'éventuelles contestations sociales à venir…

Pris d'une volonté de clarification, de simplification et de précision, vous entamez la ***rédaction d'une note officielle pour le Préfet*** exposant, pour chaque cas, le régime applicable en indiquant, le cas échéant, en référence, tant les principaux textes que les solutions jurisprudentielles applicables.